

SERVICES-ASSOCIATIONS	Aide choix du fournisseur et du contrat	Analyse facture et décompte de charges	Bons gestes pour réduire sa consommation	Aide financière	Plan de paiement pour énergie et eau	Social (administratif)	Suivi guidance longue durée	Visite technique du logement	Analyse et conseils techniques	Primes, prêts ... à la rénovation	Mise en demeure- statut client protégé	Accompagnement négociation, recours et plaintes
Actifs pour les habitants de Schaerbeek												
CONSEIL EN RÉNOVATION 									>	>		
SERVICE ENERGIE 1030 	>	>	>	>	>	>	>	>	>		>	>
Actifs sur toute la Région Bruxelles Capitale												
 socialEnergie (uniquement professionnels)	>	>				>		>	>		>	>
	>	>				>		>			>	>
Actif sur toute la Région Bruxelles Capitale - focus sur les quartiers Brabant et Collignon à Schaerbeek												
								>				>

Qui peut bénéficier du statut de client protégé ?

Tout ménage bruxellois qui a reçu une mise en demeure et qui ne dépasse pas un certain plafond de revenus (plafonds qui ont fortement été majorés).

Qui peut bénéficier du tarif social ?

1. Les ménages avec un revenu d'intégration, une allocation pour personne handicapée, une allocation d'aide aux personnes âgées, soit vous êtes locataires d'un appartement social, ...
2. Les bénéficiaires de l'intervention majoré (BIM). Prenez contact avec votre mutuelle pour savoir si vous rentrez dans les conditions

« Allo ? Aide sociale » 0800 35243 De 9 h à 17 h du lundi au vendredi

Numéro vert gratuit et anonyme s'adressant aux habitant-e-s de la région bruxelloise qui ont des questions ou rencontrent des difficultés d'ordre social (alimentation, logement, budget, démarches administratives, situation familiale, isolement...).



Outil proposé par le Contrat Local Social-Santé Colignon
Version décembre 2022





Conseil en Rénovation

Association de conseil en matière de rénovation, entretien et performance énergétique du logement pour les propriétaires et les locataires Schaerbeekois.

Place Colignon, 41 1030 SCHAERBEEK
02/215.85.16 info@renovas.be
<https://www.renovas.be/fr/>

Les interventions (sur place, téléphone, mail, à domicile):

- Un conseil préalable à l'introduction d'un permis d'urbanisme,
- des visites techniques,
- un diagnostic des travaux prioritaires,
- une estimation des aides financières (primes, prêts, ...),
- une analyse de devis,
- des conseils pour une utilisation rationnelle de l'énergie et en écoconstruction, ...

Permanence du lundi au vendredi de 9h à 13h, le jeudi uniquement sur rendez-vous

1^{er} Contact via : 02/215.85.16 info@renovas.be



Centre d'information bruxellois pour les consommatrices et consommateurs de gaz et d'électricité

Indépendant, gratuit et bienveillant

51, chaussée de Haecht 1210 Saint-Josse-Ten-Noode
www.inforgazelec.be

Pour tous les bruxellois et bruxelloises :

- Information conseil et accompagnement, répond à toutes vos questions liées au marché de l'Énergie à Bruxelles.
- Aide et accompagnement juridique, les juristes d'InforGazElec vous informent et peuvent vous accompagner.

Rendez-vous à InforGazElec, prenez :

- Le document qui pose problème
- Dernière facture de régularisation (décompte)
- Des photos des compteurs

1^{er} contact via : n'hésitez pas à appeler le 02/2092190 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le jeudi de 13h30 à 17h.



Service Energie

Boulevard Auguste Reyers, 70
1030 Schaerbeek
[asenergie@cpas-](mailto:asenergie@cpas-schaerbeek.brussels)

schaerbeek.brussels

02/435.50.30 (Call center énergie)

Permanences téléphoniques du Service Energie sont assurées du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00.

Premier rendez-vous au Service Energie, prenez :

- Carte d'identité
- Contrat de bail (locataire)/revenu cadastral (propriétaire)
- Facture de gaz, d'électricité, d'eau ou décompte de charges
- Les ressources (fiche de paie) et dépenses du ménage

1^{er} Contact via : N'hésitez pas à venir sur place du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 en indiquant *Energie* au rez-de-chaussée.

Vous pouvez venir avec un traducteur. Si vous n'en avez pas, le CPAS demandera l'intervention d'un traducteur professionnel pour votre rendez-vous.



Votre logement est énergivore, vétuste ou insalubre ? Le bailleur n'a pas transmis de certificat PEB ?

Vous affrontez des factures de chauffage exorbitantes ? Le loyer contractuel dépasse les références de la grille disponible sur www.loyers.brussels ?

Après avoir visité le logement, étudié le contrat de bail, identifié les éventuelles infractions, l'asbl « Loyers Négociés » vous soutiendra à négocier une diminution du loyer avec le propriétaire.

A défaut d'un accord amiable consigné par écrit, nous vous soutiendrons à faire valoir votre droit au logement abordable devant la justice de Paix.

1^{er} contact via : info@loyersnegociés.be ou 0496/30 13 99



- Obtenir le statut de client protégé

www.brugel.brussels

Règlemente et surveille le marché de l'énergie et de l'eau de la région Bruxelles-Capitale.

Brugel octroie le **statut client protégé** à tous les ménages bruxellois qui ont reçu une mise en demeure et qui ne dépassent pas un certain plafond de revenus.

Possible de faire une demande en ligne pour activer le statut de client protégé

Le CPAS peut aussi faire la demande pour une personne si nécessaire



CASE

<https://www.socialenergie.be/fr/>

Service régional de soutien **aux travailleurs de première ligne** de la Région de Bruxelles-Capitale. Il forme et soutient les travailleurs sur les questions de précarités énergétique et hydrique. Selon les besoins des TS, un Accompagnateur Energie (AE) peut les accompagner dans le traitement de dossiers complexes.

1^{er} contact via (uniquement professionnel) : Permanence téléphonique SocialEnergie : 02/526 03 00 du lundi au vendredi, de 9h30 à 16h30 ou socialenergie@fdss.be